

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00272

Numéro SIREN : 885 071 233

Nom ou dénomination : A fleur de peau

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2024 sous le numéro de dépôt 609

GRATIS
Dépôt du : 18/03/2023
N° du Dépôt : 603
SIRENE : 885 071 233
N° de Gestion : 2020 B 272

SASU « A FLEUR DE PEAU »

COMPTES ANNUELS au 31.12.23

Certifiés conformes

Certifiés conformes
à Domme le 29/02/24



État préparatoire au Bilan simplifié

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023						Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010	60 000,00	012		60 000,00		60 000,00	
	incorporelles : - Autres	014		016					
	Immobilisations corporelles	028	20 903,00	030	9 199,58	11 703,42		15 884,02	
	Immobilisations financières (1)	040	2 215,20	042		2 215,20		2 215,20	
	Total I (5)	044	83 118,20	048	9 199,58	73 918,62		78 099,22	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060	75 944,20	062	1 280,69	74 663,51		44 139,27	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	5 263,95	066		5 263,95		5 749,08	
	- Clients et comptes rattachés	068		070					
	Créances (2) :								
	- Autres (3)	072	447,90	074		447,90		372,67	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	160 866,17	086		160 866,17		212 446,84	
	Charges constatées d'avance	092	453,51	094		453,51		221,71	
Total II		096	242 975,73	098	1 280,69	241 695,04		262 929,57	
Total général (I+II)		110	326 093,93	112	10 480,27	315 613,66		341 028,79	
PASSIF						01/01/2023 - 31/12/2023 Net		01/01/2022 - 31/12/2022 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	1 000,00	1 000,00	
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126	100,00	100,00	
	Réserves réglementées					130			
	Autres réserves					132			
	Report à nouveau					134	210 288,17	153 354,31	
	Résultat de l'exercice					136	35 915,93	56 933,86	
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142	247 304,10	211 388,17	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	3 565,68	1 993,47	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	5 879,69	172		172	64 743,88	127 647,15	
	Produits constatés d'avance					174			
Total III						176	68 309,56	129 640,62	
Total général (I+II+III)						180	315 613,66	341 028,79	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184			

État préparatoire au Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

État exprimé en €										Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises					209		210					
	Production vendue :	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	404 162,80	425 506,13			
		- Services				217		218					
	Production stockée							222					
	Production immobilisée							224					
	Subventions d'exploitation reçues							226					
	Autres produits							230	577,43	671,14			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	404 740,23	426 177,27			
Charges d'exploitation	Achats de marchandises							234	210 508,82	179 978,25			
	Variation de stock (marchandises)							236	-31 231,82	-8 538,51			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements							238	759,02	3 062,96			
	Variation de sotck (matières premières et approvisionnement)							240					
	Autres charges externes							242	58 534,45	49 572,60			
	Impôts, taxes et versements assimilés							244	573,55	358,52			
	Rémunérations du personnel							250	110 344,02	113 419,48			
	Charges sociales							252	19 495,52	22 333,33			
	Dotations aux amortissements							254	4 180,60	4 180,60			
	Dotations aux provisions							256	1 280,69	573,11			
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259		262	8,40				
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260							
	Total des charges d'exploitation (II)							264	374 453,25	364 940,34			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION										270	30 286,98	61 236,93	
Produits et charges divers	Produits financiers (III)							280	2 394,84	29,93			
	Produits exceptionnels (IV)							290					
	Charges financières (V)							294	0,89				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300	-3 235,00	4 333,00			
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des contructions nouvelles				348							
	Impôts sur les bénéfices (VII)							306					
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	35 915,93	56 933,86	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col. 2										312	35 915,93	314 56 933,86	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles*							322	4 333,00				
	Impôts et taxes non déductibles*							324					
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	0,00	330				
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone france urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		342 61 266,86			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	138	61 266,86				
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière de déficit	346		350			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Perte col. 2										352		354 -21 017,93	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)							356					
	Déficit antérieurs reportables* : dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2										370		372 -21 017,93	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU			380	n° du centre de gestion agréé :		388				
Montant de la T.V.A. collectée			374	Effectif moyen du personnel* :		376	Dont apprentis	handicapés	Effectif affecté à l'activité artisanale	861			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :			378	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :				399					

SASU A FLEUR DE PEAU - Annexe au Bilan de l'exercice clos le 31.12.2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de : 315.614 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35.916 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/23 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Gérant, le 27/02/2024.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, application des articles L. 123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice ainsi que dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commercial et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoire, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions et Brevets : 5 ans

Installations techniques : 5 à 10 ans

Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans

Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Désignation de l'entreprise **IMMO AFDP**Néant ☐

Une pas reporter le montant des centimes

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	60 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			Dont Composants	M3			KV	3 425	KW		
		Matériel de transport *						KY	17 478	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	20 903	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P	15	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 200	1U		1V			
TOTAL IV						1Q	2 215	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	83 118	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	60 000	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM		MN	3 425	MO		
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	17 478	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG		NH	20 903	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés						II		2B		2C	15	2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	2 200	2G			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	2 215	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	83 118	ØM	

Désignation de l'entreprise IMMO AFDPNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	805	QE	685	QF		QG	1 490
	Matériel de transport	QH	4 214	QI	3 496	QJ		QK	7 709
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	5 019	QV	4 181	QW		QX	9 200
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	5 019	ØP	4 181	ØQ		ØR	9 200

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués souvent la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratique, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectué lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

· ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	PROVISIONS REGLEMEENTEES	PROVISIONS RISQUES & CHARGES	PROVISIONS DEPRECIATION	TOTAL
Valeur brute au début de l'exercice	0 €	0 €		0 €
Dotations de l'exercice			1 281 €	1 281 €
Reprises de l'exercice			573 €	573 €
Valeur brute à la fin de l'exercice	0 €	0 €	708 €	708 €

· ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ECHEANCES DES CREANCES	MONTANTS BRUTS	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
<u>Actif immobilisé</u>			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<u>Actif circulant</u>			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit, appelé, non versé			
Total général	0 €	0 €	0 €

· ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ECHEANCES DES DETTES	MONTANTS BRUTS	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 566 €	3 566 €		0 €
Dettes fiscales et sociales	23 196 €	23 196 €		0 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes *	41 548 €	35 668 €	5 880 €	0 €
Total général	68 310 €	62 430 €	5 880 €	0 €

* Dont compte courant : 5 880 €

· CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance	454 €			454 €
Produits constatés d'avance				0 €

· CHARGES A PAYER INCLUES DANS LES POSTES SUIVANTS

Primes avec accord d'intéressement	9 202 €
Charges Sociales sur primes soumises	

· PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS

Néant

AUTRES INFORMATIONS

· COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 1.000 euros est constitué de 100 actions de 10 euros de valeur nominale.

A FLEUR DE PEAU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 Euros
Siège social : 7 grand rue – 24250 domme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET Le 27 février à dix heures,

L'associée unique de la Société « A FLEUR DE PEAU », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 Euros divisé en cent actions de DIX euros chacune, dont le siège social est à 7 grand rue 24250 DOMME s'est réunie au siège social administratif en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE conformément aux articles 14 à 14.3 des statuts.

La séance est ouverte par Madame Noémie BRETON, associée unique, en sa qualité de Présidente. Elle déclare qu'elle possède personnellement

CENT actions, ci	100 actions
------------------	-------------

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES :	100 actions
-------------------------------	-------------

La Présidente décide en conséquence que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Puis elle rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2023**, ainsi que sur les opérations visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales.
- Examen et approbation des comptes annuels, affectation des résultats. Quitus à la Présidente.
- Examen et approbation des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.
- Pouvoirs.

Puis la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Le rapport de Gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2023**.

L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social.
Et le texte des résolutions qui sera proposé au vote de l'Assemblée.

NB

Puis elle rappelle que le rapport de Gestion sur les opérations dudit exercice, le compte de résultat et l'annexe, le bilan, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressées aux associés plus de huit jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de huit jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de Gestion.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion. Divers propos sont échangés, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2023**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la Présidente quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes dudit exercice font apparaître un bénéfice de 35.916 €, qu'elle décide d'affecter au compte de report à nouveau créditeur qui présentera un solde après affectation de 246.204 € cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Noemie BRETON

